

# INFORMATIONS SUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, LES MÉTIERS, LES CONCOURS ET LES OFFRES D'EMPLOI

## LE CNFPT C'EST :

- > 29 délégations
- > 66 antennes départementales
- > un réseau qui réunit les 5 instituts du CNFPT en charge de la formation des cadres territoriaux : 4 INSET (Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales) et l'INET (Institut national des études territoriales).
- > 2 directions métier dont la direction de la formation des sapeurs-pompiers professionnels.



## + EN SAVOIR PLUS

- [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) - rubrique « la fonction publique vous intéresse ? - accéder à la FPT »
  - le répertoire des métiers
  - le guide de la fonction publique territoriale
- [www.ensosp.fr](http://www.ensosp.fr)
- [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com) : les centres de gestion
- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) : Direction générale de la sécurité civile et gestion de crises
- [www.emploi.territorial.fr](http://www.emploi.territorial.fr) : vacances de postes en ligne
- Les sites des services d'incendie et de secours
- La e-communauté SIS



# ACCÉDER À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## L'ORGANISATION DES CONCOURS

- Les concours de sapeurs-pompiers professionnels de catégories A et B sont organisés par la direction générale de la sécurité civile et gestion de crise.
- Les concours de catégorie C sont organisés par les services d'incendie et de secours (SIS).

> POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS  
consultez le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à  
votre service/métiers et concours et le  
site du SIS de votre département.



## LE RECRUTEMENT

Le lauréat de concours est inscrit sur une liste d'aptitude valable un an renouvelable deux fois. La réussite au concours ne vaut pas recrutement dans la fonction publique territoriale. En effet, le choix des candidats et la décision de recrutement sont de la compétence :

- du président du conseil d'administration du SIS pour les emplois de catégorie C,
- du président du conseil d'administration du SIS et du préfet du département pour les emplois de catégorie A et B (capitaines et lieutenants).



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

© 19/14435/AJ - CNFPT studio graphique - Imprimerie CNFPT  
Crédit photos : F-Betermin/J.G.Bouillon/SDIS 06 - X.Demarte / SDIS 06



# LES MÉTIERS DES SAPEURS-POMPIERS

## UN CHOIX D'AVENIR

Cnfpt

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, UN CHOIX D'AVENIR

## SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET SECOURS

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques et naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

## QUELQUES CHIFFRES

En France : **248 800** sapeurs-pompiers, dont :

- **79 %** de sapeurs-pompiers volontaires
- **16 %** de sapeurs-pompiers professionnels (à l'exception des sapeurs-pompiers de Paris et Marseille qui sont des militaires)
- **5 %** de SSSM (services de santé et secours médicaux)
- **16 %** de sapeurs-pompiers femmes
- **30 100** JSP (jeunes sapeurs-pompiers)



## DES EMPLOIS

- Directeur ou directrice des services d'incendie et de secours (Cat. A)
- Chef ou cheffe de groupement (Cat. A)
- Chef ou cheffe de centre d'incendie et de secours (Cat. A ou B)
- Chef ou cheffe de garde (Cat. B ou C)
- Missions opérationnelles :
  - Chef ou cheffe de site (Cat. A)
  - Chef ou cheffe de colonne (Cat. A)
  - Chef ou cheffe de groupe (Cat. B)
  - Chef ou cheffe d'agrès (Cat. C)
  - Chef ou cheffe d'équipe (Cat. C)
  - Équipier ou équipière (Cat. C)

## DES MÉTIERS

- Directeur ou directrice des services d'incendie et de secours
- Chef ou cheffe de groupement
- Chef ou cheffe de centre d'incendie et de secours
- Préventionniste
- Prévisionniste
- Encadrant des opérations de secours
- Opérateur ou opératrice en CTA-CODIS
- Intervenant ou intervenante des opérations de secours

POUR SE RENSEIGNER SUR CES MÉTIERS,  
CONSULTEZ LES FICHES MÉTIERS SUR LE SITE [WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

## DES SERVICES DE SANTÉ ET SECOURS MÉDICAUX

- Médecin de sapeurs-pompiers professionnels
- Pharmacien ou pharmacienne de sapeurs-pompiers professionnels
- Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels
- Infirmier ou infirmière de sapeurs-pompiers professionnels

## UNE ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ

La fonction publique territoriale compte **1 886 000** agents qui exercent **241 métiers** et **10 fonctions de terrain, de conception, de gestion ou de management** et assurent la qualité des services publics de proximité.



## LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN CHIFFRES

- **35 498** communes
- **11 576** organismes publics intercommunaux ou locaux
- **101** départements et **13** régions en métropole et **5** régions ultra-marines



## DES AGENTS TERRITORIAUX

- **10 %** appartiennent à la catégorie A
- **15 %** à la catégorie B
- **76 %** à la catégorie C



## L'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les concours externes :

- sapeur-pompier professionnel de 1<sup>ère</sup> classe
- caporal
- lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe
- capitaine
- cadre de santé